

LE CHOIX DES CHANTS

1. Constitution sur la Sainte Liturgie – quelques passages clés pour comprendre

quelques points de repère dans la Constitution sur la Sainte Liturgie, issue du Concile Vatican II et promulguée le 4 décembre 1963.

« L'œuvre du Salut continuée par l'Eglise, se réalise dans la liturgie » L'Article 7 nous dit ceci : Pour l'accomplissement d'une si grande œuvre, le Christ est toujours là auprès de son Eglise, surtout dans les actions liturgiques... Puis l'article 10 nous annonce que « Toutefois la liturgie est le sommet vers lequel tend l'action de l'Eglise et en même temps la source d'où découle toute sa vertu.... C'est donc de la liturgie, et principalement de l'Eucharistie comme d'une source, que la grâce découle en nous et qu'on obtient avec le maximum d'efficacité cette sanctification des hommes, et cette glorification de Dieu dans le Christ.

Article 14 « La Mère Eglise désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, ... Cette participation pleine et active de tout le peuple chrétien, est ce qu'on doit viser de toutes ses forces dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie. Elle est en effet la source première et indispensable à laquelle les fidèles doivent puiser...

L'article 33 nous dit encore que « Lorsque l'Eglise prie, chante ou agit, la foi des participants est nourrie, les âmes s'élèvent vers Dieu pour lui rendre un hommage spirituel et recevoir sa grâce avec plus d'abondance ». Enfin, l'article 112 nous apprend que La tradition musicale de l'Eglise universelle constitue un trésor d'une valeur inestimable qui l'emporte sur les autres arts, du fait surtout que, chant sacré lié aux paroles, il fait partie nécessaire ou intégrante de la liturgie solennelle... C'est pourquoi la musique sacrée sera d'autant plus sainte qu'elle sera en connexion plus étroite avec l'action liturgique, en donnant à la prière une expression plus agréable, en favorisant l'unanimité ou en rendant les rites sacrés plus solennels.

*La **fin** (le but) de la musique sacrée**, c'est la gloire de Dieu et la sanctification des fidèles se reporter à l'article 36*

***La musique sacrée peut être comprise comme musique liturgique ou encore musique rituelle.*

2. Les enjeux du répertoire de chants :

1er enjeu : La ritualité de la liturgie :

Quand nous nous rassemblons au nom de Jésus-Christ, et que nous célébrons les mystères de notre foi, notre action commune est appelée liturgie. Elle est donc composée de plusieurs pratiques symboliques (les rites ou les sacrements) parmi lesquels, nous retrouvons le chant et la musique. Ils ont d'ailleurs une place privilégiée dans cette liturgie puisqu'ils soutiennent et renforcent l'action liturgique. Le chant peut mettre en valeur le rite ou l'accompagner.

2^{ème} enjeu : le Répertoire commun de doyenné, voire diocésain :

*Il est fondamental pour construire l'église du doyenné, de favoriser un répertoire commun et que toutes les assemblées pourront adopter, car il est bon **de chanter ensemble les mêmes mots**. C'est bien sûr difficile d'harmoniser ou d'unifier les différentes communautés paroissiales. Il est bien sûr souhaitable de solliciter quelques personnes qui auront la capacité de faire apprendre les chants nouveaux ; car l'Eglise est vivante et le répertoire chanté en est le reflet. Les communautés, nous le savons bien, sont parfois très diversifiées et complexes. C'est un réel défi de notre temps que de pouvoir harmoniser ces différences de culture, de société et de générations.*

3^{ème} enjeu : catéchétique

Le chant est un outil d'évangélisation. Il est donc important de vérifier la qualité des textes des chants et leur poésie. Il est important que les chants liturgiques soient entendus parmi les plus jeunes, mais que place soit faite aussi au répertoire de la catéchèse dans les assemblées eucharistiques. Il est bien d'introduire des chants nouveaux à dose acceptable pour les assemblées qui célèbrent et à qui il est demandé une participation pleine et active, sans oublier le silence.

Conclusion :

Il est primordial que les équipes en charge du choix des chants puissent se poser **la** question :

Comment, en choisissant les chants liturgiques, on donne aux assemblées de vivre le mystère de la foi et donc comment on permet aux assemblées de rencontrer le Christ ressuscité?

Et non pas : est-ce-que les chants étaient bien aujourd'hui ?